

COMPOSITION DES JURYS UFR STAPS Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°);

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux :

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2023 ;

ARRETE

Article 1:

Le jury de la 2ème année de Master STAPS mention Activité physique adaptée et santé est ainsi constitué pour l'année universitaire 2023-2024 et pour les 3 délibérations – semestre 1, semestre 2 et session 2 :

Président: Romuald LEPERS

Membres:

Lionel CROGNIER
Gaëlle DELEY
Florent FOUQUE
Jérémie GAVEAU
Florent LEBON
Alain MARTIN
Carine MICHEL
Christos PAIZIS
Maria PAPIORDANIDOU
Charalambos PAPAXANTHIS
Elizabeth THOMAS

Article 2:

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR STAPS et sur le site internet de l'UFR STAPS.

Fait à DIJON, le 27 octobre 2023 Lionel CROGNIER

-Directeur

Faculté des Soronces du Sport / UFR STAPS 3, Aliée des Stades Universitaires - BP 27877

21078 DIJON CEDEX Tél. 03 80 39 67 11 - Fax 03 80 39 67 02

Mél: lionel.crognier@u-bourgogne.fr